



VOTATION COMMUNALE

**30 novembre 2025**

**Message du Conseil municipal  
au corps électoral de Court**



---

**Question posée** Acceptez-vous un crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 pour :

- **la rénovation complète et l'agrandissement** de la halle de gymnastique, afin d'en faire un bâtiment multifonctionnel abritant notamment la halle polyvalente existante (gymnastique, sports, spectacles, manifestations), des vestiaires (au sous-sol), la bibliothèque municipale et scolaire (dans les combles), des classes de l'école de musique du Jura bernois et des classes de soutien scolaire (au 1<sup>er</sup> étage du nouveau bâtiment), ainsi qu'une cuisine équipée (au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment);
- **le raccordement au réseau de chauffage à distance** (CAD ; Energies Court SA) de la halle rénovée/agrandie et des deux bâtiments scolaires (grand et petit collèges) ?

## **Bases légales**

Conformément à l'article 4 du règlement d'organisation, les citoyennes et citoyens de Court ayant le droit de vote en matière communale décident aux urnes les dépenses nouvelles pour autant que l'affaire porte sur un montant supérieur à CHF 750'000.00. Le présent crédit-cadre est dès lors soumis par la voie des urnes.

Selon l'article 108 alinéa 1 de l'Ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111), le crédit-cadre est un crédit d'engagement accordé pour plusieurs projets distincts présentant un lien objectif entre eux.

---

## Historique

Construite en 1929 par Louis Bueche, architecte à Saint-Imier, la halle de gymnastique est un bâtiment emblématique du village, à l'intérieur duquel de nombreuses générations d'enfants y ont pratiqué la gymnastique et le sport, respectivement à l'intérieur duquel un grand nombre de manifestations a été organisé (fêtes, pièces de théâtres, concerts, cérémonies officielles, etc.).

La dernière rénovation remonte aux années 1970. Depuis, seuls des travaux d'entretien basiques ont été réalisés, ce qui fait de cette halle de gymnastique un bâtiment vétuste.

Le projet soumis aux urnes est le fruit d'un long processus entamé il y a plusieurs années. Le constat selon lequel la halle de gymnastique actuelle ne répond plus aux attentes des utilisateurs et aux normes en vigueur a poussé le Conseil municipal à penser et développer un projet global.

Après une période de réflexion durant laquelle les utilisateurs réguliers ont été intégrés, un appel d'offres public (procédure ouverte) a été lancé en 2022 pour les prestations d'architecture. Après évaluation des offres, le Conseil municipal a attribué le mandat à l'association des bureaux « Arc Architecture Sàrl » (de Tramelan) et « Atelier Muller Architecte Sàrl » (de Loveresse).

Après développement du projet, la demande de permis de construire a pu être adressée à la Préfecture du Jura bernois en septembre 2023. Dans le cadre du dépôt public du dossier, une opposition a été formée par l'association « Patrimoine bernois – Région Grand Chasseral ». Après des pourparlers de conciliation et des modifications apportées au projet, l'opposition a pu être levée. Suite à un nouveau dépôt public, le permis de construire a été délivré en septembre 2025.

À noter qu'une première mouture du projet avait été présentée à la population lors d'une séance en date du 3 juillet 2023. Cette mouture a subi des modifications

---

conséquentes, à savoir: décision d'aménager la totalité des combles pour y accueillir la bibliothèque municipale et scolaire, une salle destinée au soutien scolaire (logopédie) et un local de rangement; modifications de la volumétrie du nouveau bâtiment résultant de l'opposition.

## Description du projet

Le crédit-cadre soumis aux urnes vise principalement les objectifs suivants:

- **rénover complètement et assainir le bâtiment existant** qui est inscrit au recensement architectural du canton de Berne (digne de conservation et objet C). Cette protection patrimoniale a nécessité des adaptations du projet qui engendrent des surcoûts;
- **construire une extension** à l'Ouest du bâtiment existant pour abriter:
  - au rez-de-chaussée: un hall d'accueil, une cuisine donnant sur le hall, un vestiaire, des toilettes (dont toilettes pour personnes à mobilité réduite), un local de conciergerie, un local de rangement pour engins et matériel de gymnastique à plain-pied (à ce jour, le matériel et les engins sont rangés sur la scène, ce qui rend leur déplacement dans la halle complexe, en particulier pour des élèves);
  - au 1<sup>er</sup> étage: une galerie, quatre salles dont certaines seront occupées par l'école de musique du Jura bernois qui ouvrira une antenne à Court et d'autres seront à disposition de l'école (leçons de soutien);
- **aménager les combles** du bâtiment existant pour y accueillir la bibliothèque municipale et scolaire, une salle destinée au soutien scolaire (logopédie) et un local de rangement;

- 
- **assainir les vestiaires** (situés au sous-sol du bâtiment existant), utilisés principalement par l'école. À ce jour, les vestiaires ne sont plus aux normes (douches communicantes entre le vestiaire réservé aux filles et le vestiaire réservé aux garçons), si bien que les douches ne peuvent pas être utilisées;
  - **raccorder la halle rénover/agrandie et les deux bâtiments scolaires** (grand et petit collège) **au réseau de chauffage à distance** développé par la société Energies Court SA (société anonyme détenue par la Municipalité et la Bourgeoisie de Court). Les deux bâtiments scolaires et la halle de gymnastique sont actuellement raccordés à un seul système de chauffage dont l'installation est située au sous-sol de la halle de gymnastique (micro-réseau de chauffage à distance). Ce système est en fin de cycle et doit être impérativement remplacé;
  - **acquérir du mobilier et des équipements** pour la halle rénover/agrandie;
  - **aménager les extérieurs** de la halle rénover/ agrandie avec la réfection de la cour d'école, la réfection du parcours de jeu situé le long de la voie de chemins de fer et la plantation d'arbustes, notamment;
  - **faire de la halle rénover/agrandie un lieu attractif et accueillant** pour toutes les générations, dans lequel différentes activités cohabitent (sports, culture, manifestations, etc.).

## Estimation des coûts et financement

Le crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 est composé de:

### Agrandissement et rénovation de la halle de gymnastique

|                                                                                               |            |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------|
| Travaux préparatoires                                                                         | CHF        | 120'000.00          |
| Bâtiment                                                                                      | CHF        | 4'798'000.00        |
| Excavation                                                                                    | CHF        | 110'000.00          |
| Gros œuvre 1 (maçonnerie, constructions métalliques/bois,toiture existante, etc.)             | CHF        | 1'668'000.00        |
| Gros œuvre 2 (fenêtres, portes, ferblanterie, couverture, peinture, stores, etc.)             | CHF        | 832'000.00          |
| Installations électriques                                                                     | CHF        | 385'000.00          |
| Installations CVC, automatismes du bâtiments                                                  | CHF        | 350'000.00          |
| Installations sanitaires                                                                      | CHF        | 180'000.00          |
| Installations de transport et de stockage                                                     | CHF        | 80'000.00           |
| Aménagements intérieurs (peinture, menuiserie, rideaux, chapes, sols, etc.)                   | CHF        | 1'193'000.00        |
| Aménagements extérieurs                                                                       | CHF        | 200'000.00          |
| Honoraires (architectes, ingénieurs, etc.)                                                    | CHF        | 534'000.00          |
| Autorisations, taxes                                                                          | CHF        | 93'000.00           |
| Ameublement et équipement (armoires encastrées, équipements de sport, sonorisation, mobilier) | CHF        | 355'000.00          |
| <b>Total</b>                                                                                  | <b>CHF</b> | <b>6'100'000.00</b> |

### Chauffage à distance (halle de gymnastique et écoles)

|                                         |     |            |
|-----------------------------------------|-----|------------|
| Raccordements, travaux de mise en place | CHF | 165'000.00 |
|-----------------------------------------|-----|------------|

|                                        |                         |
|----------------------------------------|-------------------------|
| <b>Total</b>                           | <b>CHF 6'265'000.00</b> |
| <b>Arrondi pour divers et imprévus</b> | <b>CHF 6'300'000.00</b> |



Conformément au cadre légal, le corps électoral doit valider le montant brut d'un crédit-cadre, sans déduction des subventions:

|                                                                                                     |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Subventions attendues                                                                               | CHF – 500'000.00        |
| Soutien de la Bourgeoisie de Court (bois sur pied)<br>à hauteur d'environ CHF 15'000.00 à 20'000.00 | CHF – 15'000.00         |
| <b>Total après subventions</b>                                                                      | <b>CHF 5'785'000.00</b> |

**Coûts induits par an**

|                                                 |     |            |
|-------------------------------------------------|-----|------------|
| Amortissement bâtiment et chauffage (33.33 ans) | CHF | 170'567.05 |
| Amortissement mobilier (10 ans)                 | CHF | 10'000.00  |
| Crédit bancaire (CHF 3'000'000.00 à 1.5 %)      | CHF | 45'000.00  |
|                                                 |     |            |
| Déjà dans fonds mobilier au 30.11.2025          | CHF | 55'110.20  |
| Déjà dans fonds bâtiments publics au 30.11.2025 | CHF | 768'220.50 |



---

## Pourquoi soutenir un crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 ?

### ✓ Un investissement pour les générations futures

La transformation de la halle actuelle permettra d'offrir, au cœur du village, un espace moderne, polyvalent et accessible à toutes et tous: enfants, jeunes, seniors, associations, habitants et visiteurs.

### ✓ Une réponse aux besoins actuels

Les besoins en infrastructures scolaires et culturelles ont évolué. L'espace est aujourd'hui insuffisant pour accueillir correctement les activités de soutien scolaire, les cours de musique ou la bibliothèque. Ce nouveau bâtiment regroupe toutes ces fonctions au même endroit de manière efficace.

### ✓ Une démarche écologique et durable

Le raccordement au réseau de chauffage à distance (CAD) permet de réduire l'usage des énergies fossiles, en favorisant une solution collective, locale et respectueuse de l'environnement. À titre de précision, la société anonyme Energies Court SA appartient à la Bourgeoisie de Court (40 %) et à la Municipalité de Court (60 %).

### ✓ Valorisation du patrimoine communal

Plutôt que de construire ailleurs, on optimise un bâtiment existant, situé en plein milieu du village.

## Pourquoi craindre un crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 ?

### – Un montant élevé pour la commune

Un crédit-cadre de CHF 6'300'000.00 représente un engagement financier important pour une commune de la taille de Court. Les projections financières permettent au Conseil municipal d'envisager de ne pas augmenter la quotité d'impôts dans un horizon-temps de dix ans.

---

## – Un dépassement de crédit

La réalité démontre que de tels projets d'ampleur sont parfois soumis à des aléas techniques ou économiques pouvant entraîner des dépassements. Le Conseil municipal prend ce risque très au sérieux. Pour éviter le maximum de surprises, il a été choisi d'obtenir le permis de construire avant la votation du crédit-cadre. Ceci a permis de chiffrer au mieux ce qui sera effectivement construit. Par ailleurs, un suivi financier rigoureux sera assuré.

## – Un projet ambitieux et complexe

Regrouper différentes fonctions dans un seul bâtiment (sports, culture, écoles, bibliothèque, cuisine) pourrait entraîner des conflits d'usage ou des difficultés logistiques. Le Conseil municipal n'y voit pas un problème insurmontable, étant précisé qu'une gestion minutieuse des locaux sera mise en place par l'administration municipale.

## Echéancier

Si le crédit-cadre est accepté par le corps électoral, les travaux débuteront durant le premier semestre 2026 et se termineront en 2027.

## Préavis

Considérant que les travaux sont nécessaires et prioritaires, la commission scolaire, le corps enseignant, la commission spéciale « halle de gymnastique », la commission des finances et la commission technique, d'urbanisme et des travaux publics préavisent, à l'unanimité, la validation de ce crédit-cadre.

## Recommandation du Conseil municipal

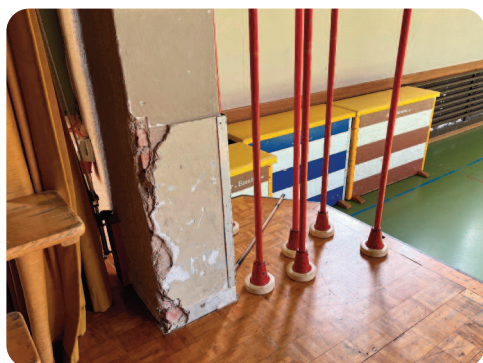
Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande aux citoyennes et aux citoyens de soutenir ce projet et les invite à voter OUI le 30 novembre 2025.

Projet



---

## Existant



Les plans du projet peuvent être consultés en scannant le code QR suivant:

